La Métropole Rouen Normandie vous accompagne

Vos locaux sont situés dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Lubrizol Rouen, Petit et Grand Quevilly, Petit-Couronne, Saint Pierre Les Elbeuf, Saint Aubin Les Elbeuf

Pour savoir à quel(s) risque(s) vous êtes exposé :

- La Métropole vous aide à **mieux comprendre les conséquences pour votre activité économique**.
- Un **dispositif d'accompagnement individualisé** vous est proposé gratuitement **pour vous aider à définir votre propre plan d'actions** pour la mise en sécurité des personnes sur votre site.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), c'est quoi ?

Élaborés par l'État, les PPRT visent à :

- **protéger les personnes** vivant ou travaillant à proximité des sites Seveso (seuil haut),
- **réduire la vulnérabilité des constructions**,
- **maîtriser l'urbanisation future** autour de ces sites.

Ils définissent **des zones avec des obligations à respecter**.

Qui contacter ?

Vous souhaitez **obtenir plus d'informations** sur vos obligations, **mettre en place des mesures**, ou encore **réaliser un état des vulnérabilités** de votre activité face aux risques industriels ?

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE
Pôle Développement et Transitions Economiques
developpement.eco@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 76 69 25
www.metropole-rouen-normandie.fr

Pour recevoir les alertes par SMS

Risques industriels : comment protéger mon entreprise ?

métropole ROUENNORMANDIE

Risques industriels : vous êtes concernés

Le territoire métropolitain accueille un pôle industriel majeur. **C'est une chance pour le dynamisme de notre économie et la diversité d'emplois que cela représente. Mais cette richesse implique aussi des risques liés aux activités des entreprises**.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE RISQUES INDUSTRIELS ?

En cas d'accident industriel, vous pouvez être exposé à des effets aux conséquences graves.

Effet thermique

L'effet thermique est lié à un incendie ou à une explosion. Il peut être à l'origine de coups de chaleur, de brûlures et de blessures dues à l'éclatement des vitres.

Effet toxique

L'effet toxique correspond au rejet de substances chimiques toxiques sous la forme de nuages. Ces substances peuvent être irritantes, nocives, voire mortelles.

Effet de surpression

L'effet de surpression est lié au souffle d'une explosion pouvant être dû à un explosif, à une réaction chimique ou à une décompression de gaz. Il peut entraîner des blessures et des coupures en raison de la projection de débris des fenêtres et des vitres.

Ces effets peuvent se combiner !

Quelles sont vos obligations légales ?

Comme pour les logements présents dans les zones exposées aux risques, **des mesures de mise en sécurité sont nécessaires pour les entreprises**.

i

INFORMER

RESPONSABLE D'UNE ENTREPRISE, le Code du travail vous impose d'**assurer la sécurité de vos salariés**. Vous devez mentionner dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) que vous êtes en zone de risques industriels et vous avez l'**obligation d'informer** vos salariés des risques auxquels ils sont exposés.

RESPONSABLE D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP), vous devez **assurer la sécurité de vos salariés, mais aussi de vos clients et de vos visiteurs**, et vous avez l'**obligation de les informer** des risques auxquels ils sont exposés.

Mise en sécurité : la check list

Pour pouvoir définir les mesures à prendre pour votre entreprise, vous devez connaître :

- ☐ la zone du PPRT dans laquelle se situe votre bien,
- ☐ les types d'effets auxquels votre activité est exposée et leur intensité,
- ☐ le nombre de personnes à protéger, (salariés, clients, visiteurs),
- ☐ les points de vulnérabilité de vos locaux.

Comment passer à l'action ?

En plus de l'information obligatoire sur les risques, vous devez mettre en œuvre **3 types de mesures** pour améliorer la sécurité de vos salariés/clients/visiteurs.

1

SE PRÉPARER À GÉRER UNE CRISE

ANTICIPER

- **Recenser les moyens d'alerte** (sirène PPI, radio, FR-Alert ...).
- **Vérifier que l'alerte est audible et reconnue** par tous vos salariés.
- Mettre en place des moyens pour **diffuser l'alerte au sein de votre entreprise** (sirène, sonnerie, téléphone, mégaphone...).
- **Identifier des personnes référentes** qui seront chargées d'accomplir des missions en cas d'alerte.

METTRE À L'ABRI

- Sélectionner, équiper, voire rénover, un **local de mise à l'abri adapté** aux risques et au nombre de personnes à protéger.
- **Signaler et flécher l'accès** à ce local.
- **Identifier les mesures de mise en sécurité** des installations à mettre en place.

INFORMER ET FORMER VOS SALARIÉS

- **Afficher les consignes** de sécurité.
- **Former aux conduites à tenir** en cas d'alerte et faire **réaliser des exercices d'entraînement** au moins une fois par an (comme pour le risque incendie).

2

RÉORGANISER VOS ESPACES D'ACTIVITÉS

Vous pouvez réorganiser les espaces d'activités dans vos bâtiments, afin de **réduire le niveau d'exposition de vos salariés** aux risques.

Pour cela, il vous faut examiner la possibilité de déplacer les unités où travaillent le plus de salariés dans les zones les moins vulnérables.

Les zones les plus exposées peuvent, par exemple, être réservées à des activités de stockage.

3

RÉALISER DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU BÂTI

Dans bien des cas, des travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.

QUELS TRAVAUX POUR QUELS RISQUES ?

- **Risque de surpression :** filmage des surfaces vitrées, remplacement des vitrages, renforcement des structures métalliques dans les zones les plus exposées...
- **Risque thermique :** isolation des murs et/ou de la toiture en respectant des critères de résistance au feu.
- **Risque toxique :** aménagement d'un local de confinement.

Bon à savoir

- **Vous pouvez déployer ces mesures successivement.**
- **Comme certaines d'entre elles peuvent être complexes et/ou coûteuses à mettre en œuvre, il pourra être opportun de les hiérarchiser et de planifier leur réalisation dans le temps.**

Avant de vous lancer, pensez à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour vous accompagner.